

DELIBERATION N° 95/26/06-01 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR (rectifié par del. 95/09/03-)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal, qui comprend 31 articles regroupés en 12 chapitres.

Celui-ci s'inspire directement des articles du Code des Communes relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour et 6 contre :

- approuve le règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal.